



**AVIS PUBLIC
VILLE DE BEAUCEVILLE
TRAVERSE D'AQUEDUC SOUS LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE
APPEL D'OFFRES NO 158140198**

La Ville de Beauceville désire recevoir des soumissions pour l'ajout d'une conduite d'aqueduc sous le lit de rivière Chaudière. Les travaux comprennent, sans s'y limiter :

- Mise en place d'une conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière, par excavation incluant mise en place de batardeaux.

Ces travaux font l'objet d'une contribution financière provenant du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web, www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec ou ayant un établissement dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables au propriétaire, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction sont admises à soumissionner.

Les soumissions dans des enveloppes scellées, adressées à l'attention de Me Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, seront reçues jusqu'à 11 h, le jeudi 30 mars 2023, à l'hôtel de Ville de Beauceville situé au 540, boulevard Renault, Beauceville (Québec), G5X 1N1. L'ouverture des soumissions se fera publiquement au même endroit, le même jour, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

La soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 10% du montant total (toutes taxes incluses) de la soumission.

En vertu de la loi sur les contrats des organismes publics, la date limite de réception des plaintes est fixée au 16 mars 2023.

La Ville de Beauceville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

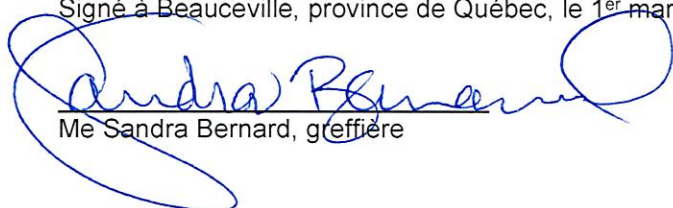


Me Sandra Bernard, greffière
Ville de Beauceville, le 1er mars 2023

Certificat de publication de l'avis public

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Ville de Beauceville et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville le 1^{er} mars 2023 et dans le Journal de Québec le 2 mars 2023.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 1^{er} mars 2023.



Me Sandra Bernard, greffière